



321ème séance plénière

FSC Journal No 327, point 2 de l'ordre du jour

DECISION No 2/01
ORDRE DU JOUR, MODALITES ET CALENDRIER INDICATIF
DU SEMINAIRE SUR LES DOCTRINES MILITAIRES ET
LES POLITIQUES DE DEFENSE DANS L'ESPACE DE L'OSCE
(Vienne, 11-13 juin 2001)

Le séminaire a pour objectif de renforcer la transparence et la prévisibilité dans l'espace de l'OSCE par un échange de vues libre et franc sur les politiques de défense et les doctrines militaires, contribuant ainsi, dans les Etats participants de l'OSCE, à une meilleure connaissance de leurs politiques de défense et doctrines militaires respectives. Le séminaire vise plus particulièrement à :

- mettre en lumière les nouveaux faits survenus dans le domaine politico-militaire qui ont une influence directe sur les politiques de défense et les doctrines militaires nationales dans l'espace de l'OSCE et dans un cadre multinational ;
- examiner les tendances de la pensée politico-militaire affectant ou susceptibles d'affecter les forces armées des Etats participants, leurs organisations ou institutions ;
- analyser les conséquences de l'application des politiques de défense et des doctrines militaires pour la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE ;
- renforcer la nature complémentaire du dialogue de sécurité, du processus de renforcement de la confiance et de la sécurité et de la maîtrise des armements dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) ;
- imprimer un nouvel élan au travail de l'OSCE/FCS en formulant des recommandations.

I. Projet d'ordre du jour

Séance d'ouverture

- Remarques liminaires de la Présidence
- Allocution d'ouverture de la Présidence du FCS

Séance de travail 1 : Environnement de sécurité : faits, évolutions et défis intéressant les politiques de défense et les doctrines militaires

Axes de réflexion :

- Aperçu des principaux faits ayant provoqué de nouveaux changements de la situation politico-militaire dans l'espace de l'OSCE et ses sous-régions ;
- Défis pour la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE et au-delà qui requièrent une attention prioritaire ;
- Impact des technologies, de l'industrie de la défense et de la maîtrise des armements sur les politiques de défense et les doctrines militaires.

Séance de travail 2 : Doctrines militaires et réformes des forces armées

Axes de réflexion :

- Evolutions des concepts de défense nationale et des doctrines militaires (missions des forces armées, paramètres, contraintes, contrôle démocratique) ;
- Réformes des structures militaires et des capacités de défense des Etats participants de l'OSCE (posture des forces, opérations, formation, recrutement, commandement) ;
- Rôle futur des forces armées et de sécurité : doctrines, tâches, structures et ressources.

Séance de travail 3 : Démarches multinationales de sécurité dans l'espace de l'OSCE : concepts et doctrines

Axes de réflexion :

- Coopération, intégration et défense collective (organisations, institutions et Etats) ;
- Autres arrangements multilatéraux et bilatéraux ;
- Dispositions des politiques de défense et des doctrines militaires liées à la prévention des conflits, à la gestion des crises et à la stabilisation après un conflit (données d'expérience, nouvelles idées et exigences pour les forces armées).

Séance de travail 4 : Conclusions et perspectives d'avenir

Axes de réflexion :

- Evaluation des changements des politiques de défense et doctrines militaires et de leurs conséquences pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE ;
- Analyse des défis prévisibles dans le domaine politico-militaire : risques et possibilités ;
- Programme de l'OSCE en matière de dialogue de sécurité, de MDCS et de maîtrise des armements.

Séance de clôture

- Rapports des rapporteurs
- Débat et déclarations finales
- Remarques de clôture du Président

II. Modalités d'organisation

a) Préparatifs du séminaire

1. Des experts et de hauts représentants des ministères de la défense, des états majors, d'autres institutions publiques et d'organisations liées à la sécurité s'occupant de questions de politique de défense et de doctrine militaire sont invités au séminaire. Après des consultations appropriées avec les Etats participants, la Présidence du FCS invitera les organisations, institutions et personnalités compétentes.
2. Les Etats participants, les organisations et les institutions internationales sont encouragées à présenter avant le séminaire leurs déclarations sur les politiques de défense et les doctrines militaires, qui peuvent être distribuées par écrit et sous une forme concise au FCS ou présentées aux séances plénières du FCS au titre du point de l'ordre du jour dialogue de sécurité.
3. Les délégations sont invitées à poser des questions ou à soulever des points qui les intéressent à propos des principaux sujets abordés dans le cadre de chacun des thèmes. Les questions seront rassemblées par la Présidence du Groupe de travail B à compter de la date d'adoption de la présente décision. Cette liste indicative et ouverte de questions constituera une base de réflexion pour le Groupe de travail B.
4. Après des consultations appropriées, la Présidence du FCS désignera les orateurs chargés de prononcer un discours liminaire, les modérateurs et les rapporteurs en tenant compte, notamment, des propositions faites par les Etats participants. A cette fin, les Etats participants intéressés devraient indiquer la séance pour laquelle ils souhaitent désigner un

orateur, un modérateur ou un rapporteur d'ici le 30 avril 2001. Des modalités supplémentaires régissant leur désignation et leurs exposés seront examinées dans le Groupe de travail B, le cas échéant.

5. La Présidence du séminaire communiquera la liste susmentionnée des questions au fur à mesure de sa compilation aux orateurs, aux modérateurs et aux rapporteurs. Les orateurs seront encouragés à tenir compte de ces questions ainsi que de leurs propres idées sur le sujet dans leurs déclarations aux séances de travail. Les modérateurs devraient prendre en considération la liste de questions dans son ensemble ou une (des) question(s) en particulier et s'y référer pour stimuler le débat afin que les questions puissent être examinées.

6. Les orateurs chargés de prononcer un exposé liminaire seront priés d'en présenter un résumé destiné à être distribué aux délégations avant le séminaire.

b) Conduite du séminaire

1. Le séminaire sera présidé par la Fédération de Russie.

2. Le séminaire commencera par une brève séance d'ouverture, une demi-heure étant réservée à d'éventuelles allocutions d'ouverture des Etats participants, et se terminera par une séance de clôture. Le séminaire comprendra quatre séances de travail.

3. Les séances de travail commenceront par des exposés liminaires (10 minutes au maximum) suivis de discussions.

4. Au cours de la séance de clôture du séminaire, chaque rapporteur, après consultation appropriée avec la Présidence et le modérateur, fera rapport sur les questions abordées à la séance de travail respective.

5. Sur la base de ces rapports, la Présidence présentera un résumé des débats qui sera porté à l'attention du FCS.

6. L'interprétation dans les langues officielles de l'OSCE sera assurée.

7. Les autres règles et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au séminaire.

8. Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et les partenaires pour la coopération (Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à assister au séminaire.

c) Calendrier indicatif

Horaire : 10 heures - 13 heures
15 heures - 18 heures

	Lundi 11 juin 2001	Mardi 12 juin 2001	Mercredi 13 juin 2001
Matin	Séance d'ouverture WS 1	WS 2 (3)	WS 4
Après-midi	WS 1 (2)	WS 3 (4)	Séance de clôture

WS = Séance de travail